



33^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 3 JUILLET 2016

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Secrétariat : Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Directeur de course adjoint	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Directeur de sécurité	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Directeur de sécurité adjoint	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Secrétaire du meeting	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relations concurrents	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

C. Sportive Asaf	Président de Collège	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjoint	:	André VAN STEYVOORT	Lic. ASAF N° 101
C. Technique	Président de Collège	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 944
	Adjoint	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 968
	Adjoint	:	René LEJEUNE	Lic. ASAF N° 227
Observateur Asaf	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419	
Equipe médicale	:	Croix-Rouge de Belgique		
Ambulances	:	Croix-Rouge de Belgique	Nombre : 2	

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, du Règlement Particulier Slaloms ASAF et du présent règlement.

a) Organisateur	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.	
Dénomination	:	33 ^{ème} SLALOM DES COLLINES	Date : 3/07/2016
Fléché depuis	:	Chaussée Leuze-Renaix (Nationale 60)	

ATTENTION !! Accès uniquement via la rue du Mont-Doyelle (suivre le fléché) !!!

- b) Slalom comptant pour les championnats Fédéral Belge, Fédération Wallonie-Bruxelles, C.S.A.P. Hainaut, C.S.A.P. Brabant Francophone.
- c) Permanences avant (jusqu'au 2/07/2016) et après l'épreuve :
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
Pendant l'épreuve : à Direction de Course, Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02
- d) Timing

08h30: début des vérifications administratives
08h45: début des vérifications techniques
10h00: début de la reconnaissance pedestre
10h30: fin des inscriptions
11h00: fin des vérifications administratives

11h45: fin des vérifications techniques
11h30: fin de la reconnaissance pédestre
11h30: affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés, des passagers + BRIEFING
12h00: PREMIER DEPART

Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

PILOTES ADMIS: tous les pilotes majeurs détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

Le pilote accueillant un passager devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint d'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat «pilote» antérieur.

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

La Division 5 - "ACCESS" (voir Art. 2.2.6 du R.P Slalom

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places et **strictement conformes à leur P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition). Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom. Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

PASSAGERS ADMIS : être en possession au minimum, d'une licence « C » ou « 1J-C ».

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

VOITURES ADMISES : voir art. 2 du R.P. Slalom

NUMEROS : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF (www.asaf.be).

Art. 3 - Participation

- a. La demande d'engagement ainsi que la fiche technique dûment complétée devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 02/07/2016, soit chez Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur, Fax 069/67.08.89, rtcollines@scarlet.be.**
**Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, 3 jours avant l'épreuve, le droit d'engagement sera majoré de 10 €. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de 250 € sur rapport des Commissaires Sportifs.
Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h00.
- b. Les frais d'inscription s'élèvent à 60 €, sauf PROMO 50 € et Access : 27€, numéros non compris (3 €).
- c. L'engagement des passagers s'élève à 10 € pour l'ensemble de la manifestation, quel que soit le nombre de manches effectuées et à bord de quelque voiture que ce soit.
Attention : Un même « passager » ne peut prendre place en voiture que deux fois par manche
- d. Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte BE80 0013 1599 7077 ou le jour de l'épreuve.
- e. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.
- f. **Licences annuelles :** La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.
Si demandeur de 45 ans ou plus : **examen cardiologique** préalable requis.
- g. **Licences Journalières :** Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les

pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).

N.B. : Prix de la licence 1J-C = 15 € - Prix de la licence 1J-B = 50 € - Prix de la licence 1J-A4 = 70€

ATTENTION : En Division 5 - Access (non chronométrée), la licence 1J-L (10 €) sera suffisante et disponible, sur le site de l'épreuve. Cette licence, ni la licence "L" annuelle (30 €), ne requièrent aucun agrément médical.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de 8h30 à 11h00 dans les locaux de l'Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur.

Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue des Campeaux.
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 11h45.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 - Parcours

- a. Situation : centre de Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre et rue des Combattants) Longueur : 1900 mètres.
b. Nombre de manches prévues : 3.
c. Nombre de boucles par manche : 1.
d. La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 10h00 à 11h30.

Art. 7 - Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc fermé pendant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
c. Une **bâche** de 3m sur 4m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de 25€ par infraction constatée.

Art. 8 - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Ecole Communale, chapiteau et buvette départ.
b. Les classements suivants seront établis
- classement général (Divisions 1-2-3)
- classement général (Division 4)
- classement par classes (1 à 9)
- classement catégorie 1 PROMO
- classement général (Division 5 - Access)
- classement inter écuries
- classement « première dame ».

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00 et, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF), sous le chapiteau.
b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général (divisions 1-2-3), aux trois premiers de la division 1 PROMO, aux trois premiers de chaque classe aux trois premiers de la division 4 classe 10, à la première écurie et à la première dame. Les autres classés recevront un souvenir.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 - Divers

- a) En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 26 avril 2016 par Steve Jauquet (C.S.A.P. Hainaut).

Règlement approuvé le 30 avril 2016 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)



33^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 3 JUILLET 2016

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446

Adres van de administratieve keuring:
Secretariat : rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

WEDSTRIJDLEIDING

Wedstrijdleader	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Adjunkt wedstrijdleader	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Veiligheidsdirecteur	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Adjunkt veiligheidsdirecteur	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Wedstryd Secretaris	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relaties deelnemers	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

WEDSTRIJD OFFICIËLEN

Sportkommissie ASAF	Voorzitter	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjunkt	:	André VAN STEYVOORT	Lic. ASAF N° 101
Technische Kommissie	Voorzitter	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 944
	Adjunkten	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 968
		:	René LEJEUNE	Lic. ASAF N° 227
ASAF waarnemer	:		Lic. ASAF N°	
Medisch Team	:	Croix-Rouge de Belgique		
ziekenwagen	:	Croix-Rouge de Belgique	Aantal : 2	

HOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 - Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF Sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

- a. Inrichter : Racing Team des Collines A.S.B.L.
Benaming : 33e Slalom des Collines Datum: 03/07/2016
Aangeduid vanaf : Steenweg Leuze -Ronse (Nationale 60)

AANDACHT !! Toegang enkel maar door de Mont-Doyellestraat !!!

b. Slalom tellende voor het Federale Slalomkampioenschap van België, het ASAF kampioenschap (Fédération Wallonie-Bruxelles), de kampioenschappen van de provincies Hainaut en Brabant.

- c. Permanentie : - voor (tot 02/07/2016) en na de wedstrijd:
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
- tijdens de wedstrijd :
Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d. Timing

08u30 : aanvang van de administratieve controle
08u45 : aanvang van de technische controle
10u00: aanvang van de verkenning te voet
10u30 : einde van de inschrijvingen
11u00 : einde van de administratieve controle
11u45 : einde van de technische verificaties
11u30 : einde van de verkenning te voet
11u30 : uithangen van de gekwalificeerde wagens en BRIEFING
12u00 : EERSTE VERTREK

Art. 2 - Inschrijvingsprocedure van de piloten en wagens

a. **TOEGELATEN PILOTEN:** alle bezitters van een ASAF/VAS vergunning en van een rijbewijs (minimum, van categorie B) geldig in België. De cat promo is gereserveerd door de 1ste divisie met rijbewijs, **18 jaar** of ouder en nooit geclasseerd geweest in slalom of andere auto discipline.

De auto's dat niet ingeschreven zijn, zijn verplicht in gesloten wagenpark terug te gaan, via circuit of private weg, die afgesloten is voor verkeer.

b. **NUMMERS:** Een lijst met nummers voor het jaar **2016** is te verkrijgen op de site van ASAF (www.asaf.be).

c. **TOEGELATEN WAGENS :** zie art. 2 RP Slalom van ASAF.

Art. 3 - Deelneming

a. Het inschrijvingsformulier moet naar het sekretariaat van de wedstrijd voor 05/07/2016 zijn, naar Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 7912 SAINT-SAUVEUR (Fax. : 069/67.08.89 G.S.M. : 0479/32.82.02 www.rtcollines.be).

Het is mogelijk zich in te schrijven de dag van de wedstrijd ten laatste om 10 u 00.

b. De inschrijvingskosten bedragen **60 €**, PROMO, **50 €**, **ACCESS, 27 €**, nummers niet inbegrepen (3€).

c. De betaling gebeurt de dag van de wedstrijd of **via storting op bankrekening nr BE80 0013 1599 7077**.

d. Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich op voorhand in te schrijven met vermelding van de naam van de andere piloten. Het aantal piloten voor éénzelfde wagen is beperkt tot **4**. In dit geval moeten de piloten zich op voorhand inschrijven.

e. De vergunning kun verkregen worden bij een erkende klub tegen. Een medisch onderzoek is verplicht.

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 - Administratieve Controle

a. De administratieve verificaties zullen plaats hebben tussen 08u30 en 11u00 in Ecole Communale, rue du Quesnoy.

Art. 5 - Technische Controle en Deelnemerspark

a. De technische keuring gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark, rue des Combattants.

b. De deelnemers worden verzocht zich met de wagen aan te bieden voor de technische controle tussen de 8h45 à 11h45.

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 - Omloop

a. Plaats: Centrum van Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre, rue des Combattants)
Lengte : 1.900 meter

b. Aantal manches: 3.

c. Aantal ronde per manche: 1.

d. De verkenning van het parkoer TE VOET zal plaats hebben van 10u00 tot 11u30.

Art. 7 - Voorschriften van de wedstrijd

a. De start worden gegeven vanaf 12u00 in het order van de nummers behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportkommissarissen.

Elke wagen die te laat komt voor het vertrek van een manche zal mogen geweigerd worden.

b. Na de DERDE MANCHE zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden. Voertuigen zullen daar moeten blijven tot een halve uur na de inkomst van de laatste wagen.
Een mat van 2m op 3 is verplicht, want het moet onder de auto liggen in het wagenpark.

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

- a. Uithanging : voor, tijdens en na de wedstrijd : Ecole Communale, tent in drinkgelegen
- b. Volgende rangschikkingen worden opgesteld:
- algemene rangschikking (Divisions 1-2-3)
 - algemene rangschikking (Division 4)
 - algemene rangschikking (Division Promo)
 - rangschikking per klasse (1 - 10)
 - **algemene rangschikking (Division 5 ACCESS)**
 - rangschikking per renstal regionnal
 - eerste dame.

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 9 - Prijsuitreiking

- a. De prijsuitreiking zal plaats hebben op 20u00 of maximum 2 uren na het einde van de laatste reeks onder de tent op de plaats.
- b. Bekers worden uitgereikt aan de eerste drie van de algemene rangschikking, aan de eerste drie van elke categorie, aan de eerste renstal en aan de eerste dame.

Art. 10 - Algemeen

- a. Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Reglement goedgekeurd op 26/04/2016 door Steve JAUQUET (C.S.A.P. Hainaut).

Reglement goedgekeurd op 30/04/2016 door Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.).

Club organisateur : Racing Team des Collines

Date : Dimanche 3 juillet 2016

Epreuve : 33^{ème} SLALOM DES COLLINES

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 2/07/2016
à Racing Team des Collines, rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
Fax : 069/67.08.89 Fax : 069/67.08.89 rcollines@scarlet.be

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :	Prénom :	Homme/Femme
Si pseudonyme :		(Biffer la mention inutile)

Né(e) le
Adresse (Rue et n°) :
Code postal :
Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :
E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

L I C E N C E

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			
Division 5*	(ACCESS) Toutes classes confondues * (facultative)			

V E H I C U L E (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access

ECURIE : _____

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (sauf ACCESS : pas de "doublons")**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé "):

" " " "

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

33^{ème} Slalom des Collines

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme :/ " " . Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence N° : Vérifications administratives :			
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Sièges					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Club organisateur : Racing Team des Collines
Epreuve : 33ème Slalom des Collines
Date : Dimanche 3 juillet 2016

Bulletin d'inscription " PASSAGER "

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____ Homme/Femme
 (Biffer la mention inutile)

Né(e) le _____
 Adresse (rue et n°) : _____
 Code postal : _____
 Localité : _____

L I C E N C E

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
x	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		

PASSAGER DE LA (DES) VOITURE(S) (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Manche	Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Numéro
1						
2						
3						
4						

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A. F

Je déclare sur **l'honneur**, par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'ASAF à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs (en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)

Oui / Non

(Biffer la mention

- g. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier de l'ASAF, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Fait à _____, le .../...../.....

Signatures précédées de la mention " lu et approuvé "

33^{ème} Slalom des Collines

n° :

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : / " ". Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
X	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

		MESURES DE LA VOITURE :	
Numéros de portières		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Documents de bord		
Casque		LARGEUR HORS TOUT : (Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)	En mm
Fixations dans l'habitacle		
Publicités sur vitres			



TOTAL en mm : *

*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul)

Fonctionnement des freins		EN ORDRE	▪
Elargisseurs de voies			
Divers :			
<u>Commissaire Technique</u>		NON CONFORME	▪
<u>Nom/Cachet :</u>			
Licence N° :			

Secrétariat (visa)